

Informations de la CFMP

100^e séance plénière du 11 septembre 2015

➤ **Démission au 31 décembre 2015 de Marc Kummer, président de la CFMP**

En raison de ses nombreux autres engagements, Marc Kummer ne sera plus à la disposition de la CFMP pour la période de fonction 2016 à 2019. Les membres de la CFMP regrettent son départ de la commission. Les futurs membres de la CFMP seront élus par le Conseil fédéral en décembre prochain. La proposition du SEFRI en vue de cette élection est prête à l'échelle interne.

➤ **Nouvelle organisation de la CFMP à partir de janvier 2016**

Se référant à la Conférence sur l'avenir qui s'est tenue en septembre 2014, une réorganisation de la CFMP a été discutée, réorganisation qui devra être approuvée en janvier 2016 par les membres qui seront élus pour la nouvelle période 2016 à 2019 (membres nouvellement élus ainsi que membres déjà en fonction au sein de la commission et qui seront réélus pour la période 2016 à 2019). En plus du bureau de la CFMP, deux sous-commissions sont prévues à l'avenir. L'une des sous-commissions sera chargée des procédures de reconnaissance alors que l'autre se consacrera au développement et aux aspects relationnels.

➤ **Contrats pour les experts scolaires**

Les contrats pour les experts scolaires qui seront au service de la CFMP pour la période 2016 à 2019 seront vraisemblablement établis en octobre 2015 par le SEFRI.

➤ **Certificat de maturité professionnelle**

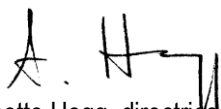
Le certificat de maturité professionnelle peut être commandé auprès de la CSFO à partir de décembre 2015. La communication relève de la compétence de la CSFO. La version anglaise du certificat et du supplément descriptif au certificat sera disponible au début de l'été 2016.

➤ **Examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)**

169 candidats se sont inscrits pour la session d'été 2015. 143 feuilles de note ont été établies. 77 candidats ont réussi l'examen.

➤ **Procédures de reconnaissance**

La CFMP s'est prononcée sur trois dossiers de reconnaissance et sur une levée d'une condition.



Anette Hegg, directrice du secrétariat de la CFMP

18 septembre 2015